

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MIROVA OBLI EURO

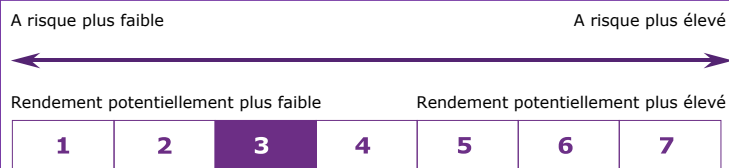
Code ISIN : FR0010028985 Part R (C) / Code ISIN : FR0010161612 Part R (D)
Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'OPCVM présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85 % dans un seul autre OPCVM qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.
- Le Fonds est un fonds nourricier du compartiment maître Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund, compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois MIROVA FUNDS. La performance du Fonds sera inférieure à celle de son maître notamment en raison de ses propres frais de gestion. L'objectif de gestion du compartiment maître est de *surperformer l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM, par le biais d'investissements dans un large éventail d'instruments de taux, incluant les "green bonds" (obligations vertes) et "social bonds" (obligations favorisant les projets à vocation sociale), répondant aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sur une période minimale d'investissement recommandée de deux ans. L'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM est représentatif des emprunts d'Etat et des obligations d'entreprises de qualité Investment Grade ainsi que des titres d'agences et des "covered bonds" libellés en euro dont le volume des émissions en circulation est supérieure à 500 millions.*
- La politique d'investissement du Compartiment maître consiste à investir au moins 70 % de ses actifs nets dans des titres de créances libellés en euro et des obligations vertes, émis par des entreprises, des gouvernements souverains et des agences gouvernementales. Les obligations vertes sont des obligations dont l'objet est de financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Le Compartiment est géré de façon active. Le gestionnaire financier par délégation vise à constituer un portefeuille diversifié de titres de créances fondé sur des critères ESG (*) et sur une analyse fondamentale de la qualité de crédit et de la valorisation. En outre, le Compartiment met également en oeuvre une approche top-down élargie relative aux marchés d'instruments à taux fixe en fonction des opinions macroéconomiques de l'équipe d'investissement.
 (*) Mirova adopte une gestion de conviction basée sur une approche ISR (investissement socialement responsable). Une évaluation financière supplémentaire est réalisée par une équipe de recherche interne en fonction de la contribution des émetteurs à la réalisation des principaux objectifs de développement durable (lutte contre le réchauffement climatique, réduction de la pollution, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, prise en charge de la santé et du bien-être des populations, ...) et des réponses apportées aux problèmes ESG dans le cadre de leurs activités. Les équipes d'investissement visent à investir uniquement dans des émetteurs bien cotés par l'équipe de recherche ISR.
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des obligations et d'autres titres de créance assimilés, y compris 20 % au plus de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par des émetteurs de pays émergents, 10 % au plus en obligations convertibles et 5 % au plus de son actif total en obligations convertibles contingentes. Le Gestionnaire Financier par Délégation s'appuie sur sa propre équipe et sa méthodologie pour évaluer le risque de crédit. Outre cette évaluation, les titres doivent être notés " Investment Grade " (notation minimum de BBB- octroyée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente conformément à l'analyse du Gestionnaire Financier par Délégation), et représenter au plus 10 % de son actif net en obligations High Yield " titres à haut rendement " (notation minimum de B+ octroyée par Standard & Poor's ou toute notation équivalente) et au plus 10 % de son actif net en titres non notés.
- Le Compartiment maître peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus pour les parts de capitalisation (C) et les distribue pour les parts de distribution (D).
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du Fonds aux marchés obligataires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,01%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

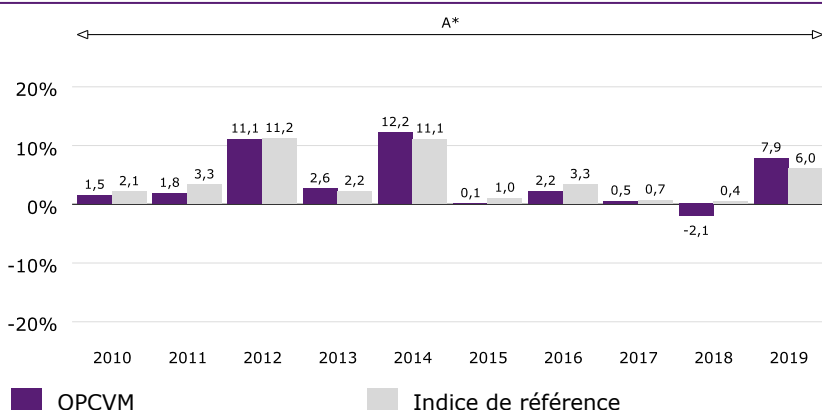
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Passage sur un indice obligataire Euro toutes maturités (indice Barclays Capital Euro Aggregate 500MM) à partir du 01 octobre 2008

Ajustements des contraintes d'investissement à partir du 20 juillet 2020

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2003.**
- **Année de création de la part R (C) : 2003.**
- **Année de création de la part R (D) : 2005.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.